

Prix Lester B. Pearson

14.9.

- 14.9.1.** Le Prix Lester B. Pearson est décerné en reconnaissance de contributions exceptionnelles à l'esprit sportif et au leadership dans le sport de la crosse et au développement physique et mental des jeunes Canadiens par un engagement altruiste à titre de bénévole.
- 14.9.2.** Les candidatures doivent être présentées par écrit au conseil d'administration de CC au plus tard le 1^{er} mars. Les demandes doivent préciser comment le candidat respecte les critères minimaux ci-dessous. L'omission de fournir de tels renseignements entraînera le rejet de la demande.
- 14.9.3.** Si les personnes mises en candidature respectent les exigences minimales et ne sont pas sélectionnées au départ, leur candidature sera automatiquement reconsidérée pour une période de quatre ans sans qu'elle n'ait à être présentée à nouveau.
- 14.9.4.** Les personnes mises en candidature doivent respecter les critères minimaux suivants :
 - 14.9.4.1. avoir été bénévoles en crosse pendant longtemps (10 ans ou plus, dont au moins 5 ans au niveau national);
 - 14.9.4.2. avoir apporté une contribution, une amélioration ou un legs important à la crosse au niveau national ou international;
 - 14.9.4.3. avoir assuré la promotion d'une image positive et du respect pour la crosse.
 - 14.9.4.4. être reconnu sur le plan national en tant que contributeur majeur au sport de crosse en vertu de ses activités de bénévolat à travers le Canada.
- 14.9.5.** Le conseil d'administration peut, par vote majoritaire, approuver un récipiendaire du prix par année.
- 14.9.6.** Le nom du récipiendaire du Prix Lester B. Pearson sera annoncé à l'ASA et la Plaque Lester B. Pearson lui sera décernée.